Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D06-DE

SISARC
Isère et Arc

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du mercredi 28 janvier 2026

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026 à 18h, en séance publique, à la Salle « multiservices » de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCPM	Nicolas	ROCHE	1 voix
CA Arlysère	Christian	RAUCAZ	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres
TOTAL des voix	22 voix

S.I.S.A.R.C L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D06-DE

Délégués excusés :

Jean-Marc DESCAMPS, HUGONOT Christelle.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D06-DE

SISARC
Isère et Arc

Conseil Syndical du 28 janvier 2026
Délibération n° 06.2026

Objet : TRAVAUX : CONSULTATION & ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE SECURISATION DES DIGUES DE L'ISERE – HIVER 2026-2027

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Deux premières phases de chantiers de confortement des digues de l'Isère et de l'Arc se sont déroulées durant l'hiver 2024-2025, puis durant l'hiver 2025-2026. Dans la continuité des chantiers, il est nécessaire de poursuivre la sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc avec des travaux durant l'hiver 2026-2027. L'objectif est de sécuriser 4 km d'ouvrage et le budget prévisionnel total études et travaux 2026-2027 est de 7 M€HT.

Par délibération en date du 10 septembre 2025, le Conseil Syndical donnait délégation à M le Président pour l'attribution des marchés de maitrise d'œuvre pour ces travaux « hiver 2026-2027 » aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO. Les consultations des missions de maitrises d'œuvre sont actuellement en cours et les marchés de maitrise d'œuvre seront notifiés en février 2026.

Les linéaires de digues qui feront l'objet des travaux de sécurisation durant l'hiver 2025-2026 sont les suivants :

- Digue rive droite de l'Isère en amont du pont de Grésy-sur-Isère ;
- Digue rive droite de l'Isère au droit du plan d'eau d'Aiton – secteur du hameau de la Pérouse ;
- Digue rive gauche de l'Isère au droit pont de Coise ;
- Digue rive gauche de l'Isère à Planaise.

Les études de conception vont être réalisées au printemps 2026, avec l'objectif de lancer la consultation des entreprise de travaux public entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet, ceci afin que les chantiers puissent démarrer à l'automne 2026.

Sans attendre, il convient de planifier le lancement des consultations pour retenir les entreprises de travaux publics afin d'anticiper la dévolution des travaux pour les chantiers de l'hiver 2026-2027. Ces consultations seront lancées selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution des marchés de travaux dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ces marchés aux prestataires les mieux disants selon l'avis des CAO. Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.VU le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D06-DE

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE*** *le principe du lancement des consultations pour l'attribution des marchés de travaux à conduire durant l'hiver 2026-2027 sur les digues de l'Isère et de l'Arc ;*

- ***AUTORISE*** *M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les marchés correspondant avec les prestataires retenus par les CAO à venir ;*

- *d'une manière générale,* ***AUTORISE*** *M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,
François RIEU

SISARC
Isère et Arc

Le secrétaire de séance,

SISARC - L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr